

Abus sexuels et toxicomanie

«Elle a un cœur magique,
Elle dit que tu ne peux pas comprendre,
Elle a une blessure secrète,
Elle ne la montrera jamais à aucun homme.»

JOHN MELLENCAMP:
«Whenever we wanted» 1991

Cinquante à 80% des femmes toxicomanes et 20 à 30% des hommes toxicomanes ont été, durant leur enfance ou leur adolescence, victimes d'agressions sexuelles par des adultes.

Cette constatation est alarmante, même si elle ne reflète que partiellement la réalité. Les chiffres se basent exclusivement sur des entretiens avec des toxicomanes, lesquels sont en contact soit avec le système d'aide socio-médical, soit avec la justice.

Si l'on suppose que plus de la moitié de la population toxicomane a été victime d'un abus sexuel, il nous semble assez judicieux, en qualité d'intervenants en toxicomanie, d'essayer de repérer les liens entre abus sexuel et toxicomanie.

En ce sens, la Gazette a également interrogé M. Alberto Godenzi, expert dans ce domaine et professeur à la Chaire de travail social de l'Université de Fribourg.

«L'abus sexuel d'enfants et d'adolescent(e)s par des adultes ou des jeunes plus âgés est un acte d'ordre sexuel commis par un adulte sur un enfant qui, compte tenu de son développement émotionnel et intellectuel, n'est pas en mesure de consentir librement et en connaissance de cause à cet acte. L'adulte profite du rapport de force inégal entre lui-même et l'enfant (adolescent/le) pour convaincre, voire forcer, l'enfant à coopérer. Il le fait essentiellement en obligeant l'enfant à tenir cet acte secret, le condamnant par conséquent au silence, à l'impuissance et à l'impossibilité de se défendre» (PRO JUVENTUTE, 1988).

L'abus sexuel ne commence pas seulement avec l'accomplissement de l'acte sexuel, mais bien avant: lorsque l'enfant ou l'adolescent se sent, d'une certaine manière, harcelé ou exploité sexuellement. La plupart des abus sexuels sont commis dans la sphère privée de la famille ou du cercle d'amis. Ainsi, l'abus sexuel commis par un pervers inconnu est plutôt l'exception. Environ trois quarts des victimes sont des enfants ou des adolescents de sexe féminin. Aucune classe d'âge n'est épargnée. Les enfants peuvent être victimes d'abus sexuels dès leur

plus jeune âge (nourrisson) ou alors dès le début de l'adolescence. Les filles victimes d'abus sexuels ont en moyenne 11 ans, les garçons 12 ans.

La plupart des auteurs sont des hommes (80 à 90%). Pour un tiers des cas, l'abus est commis par un membre de la parenté (voir encadré en page 3). Il est très rare que l'auteur commette un dérapage unique. L'abus sexuel est réputé être un crime à répétition et il s'étend sur des mois, voire des années.

Liens entre l'abus sexuel et la toxicomanie

Ce n'est pas un hasard si l'abus sexuel des enfants est un acte punissable. Il constitue une intrusion traumatisante dans la sphère intime de l'enfant. A part d'éventuelles blessures corporelles – lesquelles sont plutôt rares – les conséquences psychiques à long terme sont plus importantes. Au moins 20 à 40% des femmes qui ont été abusées sexuellement durant leur enfance souffrent de troubles psychiques graves (Sheldrick, 1991). Plus nombreuses encore sont les personnes qui, à l'âge adulte, ont peur de nouer des relations de confiance, à la suite de l'abus qu'elles ont elles-mêmes vécu. Car, enfant, elles se sont senties trahies par celui en qui elles avaient le plus confiance. Elles ne peuvent pas saisir la chance de compenser l'abus sexuel par une autre expérience de proximité dans une relation avec un partenaire, dans laquelle elles ne sont pas victimes d'une exploitation sexuelle. A l'âge adulte, ces personnes se sentent vulnérables et courent par conséquent le risque de s'exposer à d'autres situations d'exploitation (pas uniquement au niveau sexuel). Souvent, après l'ignominie subie, il reste un sentiment global de méfiance. Les hommes abusés sexuellement présentent plus ou moins les mêmes symptômes. Par contre, ils ont davantage tendance à extérioriser l'humiliation qu'ils ont subie et, plus tard, à commettre des actes criminels, ou alors à s'adonner eux-mêmes à des abus sexuels (environ 80% des personnes commettant des abus sexuels ont elles-mêmes été victimes d'abus durant leur enfance). Les femmes par contre réagissent plutôt de manière autodestructive.

EDITORIAL

Dans notre pays, 25 à 30% des femmes et environ 15% des hommes auraient été victimes d'abus sexuels durant leur enfance ou leur adolescence, statistiques à l'appui!

«La loi du silence» rend la fréquence de ce genre d'acte difficilement quantifiable, au même titre que les viols. L'estimation de leur nombre est certainement inférieure à la réalité. Ce constat alarmant nous incite à décrier l'abus sexuel et à devenir le porte-parole des personnes abusées rendues si souvent muettes. Il devrait aussi nous renvoyer à la manière dont nous gérons notre propre sexualité!

Pour en savoir plus et pour en témoigner:

- Martin Hošek développe ce thème à partir de recherches actuelles, entre autres celles du professeur Alberto Godenzi de la Chaire de travail social de l'Université de Fribourg.
- La Gazette donne la parole à un toxicomane de 25 ans, violé à l'âge de 9 ans,

dont le témoignage poignant devrait rompre toute indifférence!

- Claude Didierlaurent rapporte l'entretien qu'il a mené auprès de M. Germain Collaud, chef de la Brigade des mineurs à la Police de sûreté de Fribourg.
- Germain Comment relate son interview du D' Jean-Marc Perron, médecin psychiatrie, ancien directeur du Centre psycho-social de Fribourg. On peut y lire que, **parmi la population des toxicodépendants, c'est une femme sur deux et un homme sur trois qui auraient été sexuellement abusés!**

De toute évidence, l'abus sexuel est l'une des causes de la toxicodépendance.

Nous avons le devoir d'incriminer l'abuseur, même s'il n'est pas l'auteur unique de tous les maux, de toutes les peurs et les doutes que suscite en nous la toxicomanie.

En rompant «la loi du silence», nous souhaitons participer à la défense des victimes d'abus sexuels.

Laissons-nous interpeller!

Nicolas FAVRE

Le taux d'anciennes victimes – hommes et femmes – est très élevé parmi les prostituées, les adolescents qui fuient, les suicidaires, les alcooliques et, comme il a été mentionné plus haut, parmi les toxicomanes.

Il existe une multitude de théories psychologiques, sociologiques et physiologiques concernant les causes de la toxicomanie. La conviction qui prédomine aujourd'hui est qu'il n'existe pas une seule cause de la dépendance, mais que certains facteurs de risque rendent plus probable une toxicomanie ultérieure. Un de ces facteurs est très certainement l'abus sexuel. Le souvenir pour les personnes concernées est très douloureux. Il est lié à des sentiments diffus et menaçant de honte, de colère, d'humiliation et d'offense. Chez certaines victimes, l'abus et les sentiments qui y sont liés sont à tel point refoulés que le souvenir de ces abus ne refait surface qu'après des années, voire des décennies (par exemple dans le cadre d'une psychothérapie qu'elles seront amenées à entreprendre suite à des problèmes de dépression, et dont la cause est justement le refoulement).

Chez d'autres, l'effort du refoulement réussit moins bien. Ces personnes ont recours à des substances psychotropes pour faire face aux tempêtes de sentiments négatifs dont elles sont l'objet ou, du moins, dans l'espoir de les atténuer (Wurmser, 1983). Il serait faux de penser que les hommes et les femmes qui deviennent toxicomanes pour cette raison seraient trop faibles pour affronter leurs sentiments. Au contraire, le traumatisme subi est beaucoup trop menaçant pour pouvoir être travaillé avec les moyens de la raison ou du langage. Le langage est d'ailleurs souvent un moyen inapproprié pour l'assimilation: la victime, marquée par des sentiments de honte, ayant tendance à perpétuer la contrainte au silence, même après la fin de l'exploitation sexuelle.

Certaines victimes de violences sexuelles prennent ainsi des drogues à la place des «psychopharmaka» contre les sentiments et les souvenirs angoissants. Aussitôt que la consommation

de drogue est devenue dépendance, elle ne sert plus seulement à empêcher les sentiments négatifs, mais surtout les effets de sevrage. «L'abus sexuel est destructif et la toxicomanie le devient aussi. Ce qui multiplie l'effet destructeur» (GODENZI).

Accompagnement et prise en charge des personnes toxicodépendantes et sexuellement abusées

Dans le cadre de la consultation ambulatoire avec des toxicomanes, nous sommes parfois confrontés à des personnes qui nous parlent d'abus sexuels qu'elles ont subis, ceci toutefois à condition que la relation de confiance soit suffisamment établie. D'un autre côté, et surtout dans l'accompagnement des personnes toxicodépendantes, il est difficile de travailler sur les contenus biographiques, étant donné qu'une forte consommation de drogue diminue la capacité d'une introspection, même réaliste, et parce que la consommation de drogues illégales engendre une multitude de problèmes annexes de nature financière, juridique et sociale. Ces problèmes sont souvent plus urgents que le travail sur le vécu de la personne. Dans nos entretiens avec des personnes consommant des drogues et ayant subi, dans le passé, un abus sexuel, il convient avant tout de rendre possible un travail ultérieur sur le traumatisme en prenant les mesures nécessaires à la survie. «D'un point de vue pragmatique: si vous abordez le symptôme (la toxicomanie) et si vous obtenez des réussites à ce niveau, vous donnez de meilleures ressources à la personne pour que, après, elle puisse aborder les causes (abus sexuels)» (GODENZI).

Mais il arrive également que certains clients souhaitent, même pendant leur phase de consommation et dans des moments de lucidité, aborder le thème de l'abus. Beaucoup d'intervenants en toxicomanie se sentent alors

(suite en page 2)



La solitude de l'enfant abusé

(PRO JUVENTUTE, 1988)

Un rendez-vous pour tous

1701 Fribourg
Boulevard de Pérolles 1
Tél. 037 - 207 111



Banque de l'Etat de Fribourg
Freiburger Staatsbank

21 agences dans le canton

(suite de la page 1)

dépassés. Un réel travail sur le traumatisme avec le client ou la cliente suppose donc une bonne formation psychothérapeutique ou une formation supplémentaire au niveau de l'abus sexuel. Mais, même sans formation complémentaire, il est possible de parler de l'abus avec le client ou la cliente de manière et non pas, une fois de plus, abusée dans sa confiance. «Ce qu'il faut, de manière générale – et vous le trouverez dans toute forme de thérapie – c'est croire ce que dit la personne. Si, en votre qualité de thérapeute, vous exprimez le doute ou de la culpabilisation, il va inévitablement en résulter une contre-productivité qui sera difficilement corrigible. Des termes comme être là, écouter, prendre au sérieux donnent un aperçu de la bonne attitude thérapeutique à avoir. Il n'y a que très peu d'hommes qui sont aptes à entreprendre une thérapie avec une femme victime d'abus sexuels. Même des thérapeutes qui ont eux-mêmes subi un abus sexuel ne peuvent pas, à l'égard d'une femme, dire qu'ils savent ce

que cela représente, ceci étant donné le fait que le contexte de la société est différent. En tant qu'homme, je ne suis pas toujours confronté à des situations d'abus et d'exploitation. En tant qu'homme, j'ai la possibilité d'agir, et ce d'une manière différente qu'il est possible aux femmes de le faire» (GODENZI).

Deux perceptions différentes dans le public

Des efforts visant à éviter les abus sexuels constitueraient sans aucun doute également un travail de prévention de la toxicomanie et – dans un sens plus large – une promotion de la santé. Pour les intervenants en toxicomanie, il devrait être gênant de constater que la consommation de drogues, comme problème d'un groupe marginal, suscite un tel intérêt dans le public, alors que l'abus sexuel – un problème plus étendu – reste encore dans l'ombre. Si les victimes de violences sexuelles se réunissaient pour fonder un parti politique et si toutes les victimes votaieient pour ce parti, ils auraient au

moins un siège au Conseil fédéral! Mais, même si certaines victimes ont rompu le silence et si probablement tout le monde est d'accord pour que ce mal soit stoppé, on peut constater – contrairement au domaine de la toxicomanie – un manque de renforcement des forces policières. Au sujet de cette étrange discrétion, voici ce qu'en pense M. Alberto Godenzi:

«La toxicomanie est visible. L'abus sexuel est commis dans la sphère intime du propre foyer. Aussi, les politiciennes et les politiciens peuvent dire à l'égard de la toxicomanie que ça n'a aucun rapport avec eux-mêmes. Ceci est beaucoup plus difficile par rapport à l'abus sexuel, étant donné que le problème concerne un nombre bien plus grand de personnes. Il concerne notre construction de la famille.

La lutte contre la toxicomanie a pour objectif le maintien de l'ordre public et du statu quo. Dans la discussion politique, il ne s'agit pas des causes, mais il s'agit du fait qu'on ne veut pas le voir («nous ne voulons pas du Letten de Zurich»). La consommation de drogues et la mi-

sère qui en résulte dérange l'image que nous avons d'une société intacte et saine. La lutte contre l'abus sexuel des enfants, ou son élimination, bouleverserait complètement notre société. Car l'abus sexuel des enfants est un élément fonctionnant dans la construction de la société, telle qu'elle se présente maintenant. L'abus sexuel est une émanation de la prédominance de la sexualité masculine dans la société. La lutte contre l'abus sexuel menace le pouvoir des hommes de disposer des femmes et des enfants (pas seulement au niveau sexuel) et, par cela, elle remet en question le patriarcat.»

Si une recherche sur la toxicomanie veut découvrir les causes profondes de celle-ci, elle ne pourra plus ignorer le fréquent abus de pouvoir des adultes qui satisfont leurs besoins sexuels sur des enfants. Ces adultes agresseurs ne sont pas uniquement des êtres avec une pathologie relationnelle, mais aussi ils interdisent à l'enfant tout droit d'autodétermination – et ceci à un niveau le plus intime.

Martin HOŠEK

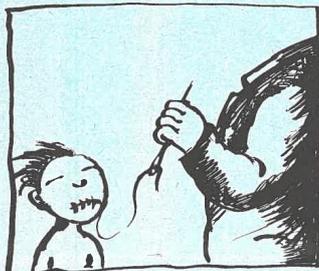
«J'aurais dû en parler tout de suite!»

Témoignage de Silvain*, âgé de 25 ans, violé par quatre hommes à l'âge de 9 ans, toxicomane depuis six ans

«Mon père est parti de la maison quand j'avais 1 an. Jusqu'à l'âge de 8 ans, je ne l'ai vu que deux ou trois fois, par exemple quand il apportait un cadeau pour mon anniversaire. Mon père et trois de ses copains m'ont violé quand j'avais entre 8 et 9 ans. Cela s'est passé de la manière suivante: C'était un samedi et je jouais sur la place de jeu. J'ai voulu aller au kiosque pour m'acheter une glace. A ce moment, mon père arrive en voiture avec trois copains. Il me dit de monter pour qu'on aille manger une glace ensemble. Je suis monté. Nous sommes allés dans une forêt pas loin de la ville de Fribourg. Je me rappelle encore exactement de l'endroit. Après que nous nous sommes arrêtés dans cette forêt, mon père et ses copains m'ont déshabillé, tabassé et les quatre m'ont pénétré avec leur sexe dans mon derrière. Après, j'ai dû les masturber. Lorsque tout fut terminé, mon père m'a dit de ne rien dire à ma mère et m'a menacé que, sinon, elle me rejetterait et je devrais partir de chez elle. Les quatre ont affirmé que ce qui s'était passé était normal et que tout le monde faisait ça!

J'en ai parlé à personne jusqu'à l'âge de 22 ans quand je me trouvais en prison pour une histoire de drogue. Là, j'ai parlé du viol à un psychiatre, à mon amie, à ma mère et à mon assistant social.

Jusqu'à ce jour, je ne sais pas si mon père a également abusé de mon frère et de mes demi-sœurs. Je ne parviens pas à dire si je déteste mon père à cause de ce qu'il m'a fait. Je n'arrive pas trop à me situer par rapport à ça. J'essaie de trouver des excuses par rapport à lui, j'essaie de le protéger. Comme enfant, j'ai beaucoup songé à ce qui s'était passé ce



Se taire, pour que personne ne sache... (PRO JUVENTUTE, 1988)

samedi-là. J'ai commencé à avoir des mauvaises notes à l'école et je crois que c'était à cause de ça.

Entre 14 et 16 ans, je ne savais pas si j'étais hétérosexuel ou homosexuel. J'avais fait une brève expérience avec un jeune de mon âge. Après ça, quand j'étais à l'étranger avec ma mère et son copain, j'ai pu faire une expérience érotique avec une femme et j'ai choisi mon camp.

De retour en Suisse à l'âge de 17 ans, j'ai commencé à consommer du hashisch, des médicaments et du LSD. Entre 19 et 20 ans, j'ai débuté avec l'héroïne.

Je n'ai jamais pu terminer une formation professionnelle.

Aujourd'hui, je ne pense plus souvent à ce viol. L'année passée, quand ma copine de l'époque accouchait de notre fille et que j'attendais dans la salle d'attente de l'hôpital, j'y ai repensé. Après, quand j'allais visiter mon père avec ma fille, ça a eu tendance à me stresser quand il la touchait. Jamais je ne laisserais ma fille seule avec mon père!

J'ai peur de devenir comme mon père. Je commence à lui ressembler physiquement et ça me stresse... Pourtant, je suis sûr que je ne ferais jamais la même chose que lui.

En réfléchissant si j'aurais dû faire différemment, je pense que j'aurais dû tout dire de suite à ma mère. Ne pas l'avoir fait, c'était la plus grande connerie.»

Propos recueillis par Martin HOŠEK

*Nom changé.

«Abattre le mur du silence»

Interview de M. Germain Collaud,

chef de la Brigade des mineurs à la Police de sûreté de Fribourg

LA GAZETTE: Sur le canton de Fribourg, quelles sont les dernières statistiques en matière d'abus sexuels?

GERMAIN COLLAUD: D'abord, il faut préciser que le Code pénal a été modifié en 1992 et regroupe désormais en son chapitre V quatorze infractions sur le sujet; il est plus juste aujourd'hui de parler d'infractions contre l'intégrité sexuelle plutôt que d'abus sexuels. Il est bon encore de préciser que infractions contre l'intégrité sexuelle ne veut pas dire forcément viol, loin de là. Cela va de l'exhibitionnisme au viol en passant par les attouchements et autres actes d'ordre sexuel. Dans le canton de Fribourg, on nous a signalé, en 1994, 68 cas qui ont fait 80 victimes dont 6 garçons et 74 filles ou femmes, dont 4 violés. Dans 8 cas sur 10, l'agression a été commise par un homme et 20 à 30% par des auteurs non identifiés.

– Peut-on dire qu'il y a un profil type de l'abusé(e) et de l'abuseur?

Pour ce qui est de l'abusé(e) il faut préciser d'abord qu'il n'y a pas, en principe, d'expertise effectuée. Il faut distinguer ici deux milieux: extra-familial et intra-familial. Dans le premier, on ne peut pas donner d'indi-

cations précises, mais la majorité des victimes semble se situer entre 10 et 16 ans. Dans le deuxième, le début des actes d'ordre sexuel avec les enfants se situe entre 7 et 8 ans et perdure pour parvenir à des actes plus violents par la suite aux environs de 12 et 13 ans, soit jusqu'à l'acte sexuel. Cette tranche d'âge correspond effectivement à la période du changement morphologique des adolescent(e)s. En général, c'est l'aînée qui est définie comme «position sacrificielle».

Aujourd'hui on est plus attentif aux conséquences des actions violentes. Nous ne pouvons pas les quantifier. Dans les grandes lignes, on peut les résumer comme suit: angoisses permanentes, terreurs nocturnes, fatigue extrême, pertes de concentration, blocages, replis, effondrement de la personnalité, anorexies, tentatives de suicide.

Dans le cadre de traumatismes sexuels, le garçon et la fille ne se retrouvent plus par rapport à leur identité, ils se sentent rejetés, ils ne sont plus dans le monde des enfants, et pas encore dans celui des adultes; leur maturité est forcée. Quant au profil de l'abuseur, cette question mériterait l'intervention d'un spécialiste. Mais d'une manière générale, l'agresseur est issu de familles multiparentales avec divorce et remariage, ou de familles dites de «normalité» qui

donnent vers l'extérieur une image trop rigide, ou encore de familles dont le système de barrières entre générations est flou. C'est le cas notamment des familles reconstituées.

Quant au violeur, c'est un être malade, psychologiquement perturbé et qui vit une sexualité déséquilibrée.

Dans les autres cas d'ordre sexuel, le profil de l'abuseur est de deux types: soit il a une attitude réservée, non expansive, renfermée (il utilisera la ruse ou les petits cadeaux pour attirer les enfants), soit il est agressif, violent, conquérant, il veut imposer sa marque de colonialiste de la femme comme un droit: la femme ou la fille devient alors une proie qu'il faut chasser. C'est un être pervers.

– Comment se passe la dénonciation? qui? à qui? comment?

Pour tous les enfants mineurs, une dénonciation est adressée systématiquement au juge de la Chambre pénale des mineurs, M. Michel Lachat. La procédure se passe ainsi: il y a le fait, la plainte-dénonciation qui est transmise au juge d'instruction qui commande l'ouverture d'une enquête, confiée à la police, laquelle se charge du constat, auditions, examens divers, contrôle et vérification des faits pour arriver à l'iden-

tification de l'auteur. Il y a ensuite arrestation, interrogatoire, enquête, dénonciation et jugement. Qui dénonce? D'une façon générale, l'abusé(e) se confie à des tiers adultes comme maîtres d'école, connaissances, parrains, marraines, qui, eux, transmettent à des institutions ou associations ou directement à la police. Il y a moins de dénonciations provenant directement des membres de la famille.

– Y a-t-il obligation de dénoncer?

Oui. Une exception subsiste au niveau des corps médicaux et du personnel des centres de consultation LAVI (loi sur l'aide aux victimes d'infractions); pour les autres centres de consultation, l'obligation morale de dénoncer est de mise.

– Quelle est votre collaboration avec d'autres services?

La collaboration est importante. Avec l'Office cantonal des mineurs elle est systématique dans les cas graves, surtout quand il est nécessaire de séparer abuseur et abusé(e). Nous collaborons aussi avec le corps médical et les foyers d'accueil. Nous avons souvent besoin de leur avis, particulièrement avec le service de pédopsychiatrie. D'une façon générale nous collaborons avec tous les services susceptibles d'aider la victime.

ANGELUZ + LAUBER ELECTRICITE
1720 CORMINBOEUF
Rte de Belfaux 8 - Tél. 037 - 45 43 43

Martial Brulhart
Installations sanitaires
A la Mardy
1757 Noréaz Tél. 037/30 23 82

Outillage et Jardinage
Rapid
STIHL
CENTRE RIESEN
réparations et entretiens toutes marques
de nos prix tondu toute l'année!
Fribourg 037 / 26 27 06